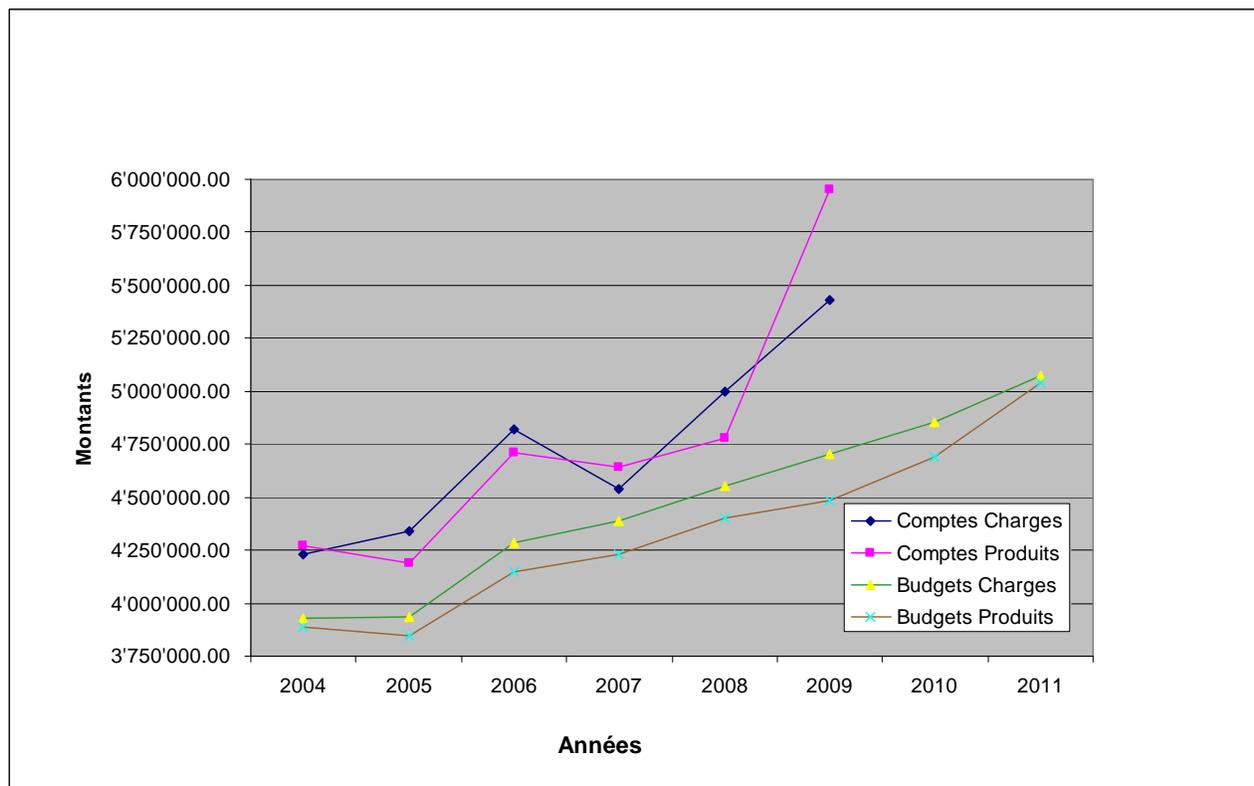


Analyse du budget 2011

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 5'071'850 et Fr. 5'037'30 de produits, le budget 2011 prévoit un excédent de charges de Fr. 34'520.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2010, les charges augmentent de 4.64%, alors que les produits augmentent de 7.41 %.



Le budget 2010 prévoyait un déficit Fr. 153'220.00 sur un total de charges de Fr. 4'843'050.00, soit 3.16% des charges de la commune. Le budget 2011 prévoit un excédent de charges qui représente le 0.68% de l'ensemble des charges.

Comme le montre le graphique ci-dessus, les prévisions budgétaires de la commune sont presque équilibrées et l'on pourrait imaginer que l'autonomie financière de la commune ait été retrouvée.

Il faut préciser en préambule que le budget de l'année prochaine prévoit l'utilisation de la moitié de la réserve comptable constituée à la fin de l'exercice 2009.

Par rapport aux années précédentes, on peut cependant constater une certaine amélioration de la capacité contributive de la commune puisque, par exemple, pour le budget 2010, malgré un versement du fonds de la péréquation financière de Fr. 281'000.-, le budget prévoit un excédent de charges de Fr. 153'000.-.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre I

Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

Chapitre II

Une nouvelle étape relative à la remise en état de la remise communale a été estimée à Fr. 11'000.-.

Chapitre III

340.361.00 La commune participe aux frais de l'organisation de la PC des Franches-Montagnes.
341.314.00 Différents contrôles doivent être exécutés dans les locaux de l'abri PC. Une somme de Fr. 3'000.- a été budgétisée à cet effet. D'autre part, l'office régional de la PC a réquisitionné ces locaux dès le 1^{er} janvier 2011. Les conditions d'utilisation sont encore en cours de négociation.

Chapitre V

Dans le cadre de ses activités, l'école primaire organisera jusqu'au 30 juin 2011 un projet de théâtre avec la collaboration de l'association "Cours de miracles". Un crédit extraordinaire de Fr. 5'000.- a été prévu pour le financement de ce projet.

Les transports scolaires sont confiés à l'entreprise des CJ. La différence entre le montant des frais et des recettes provient du fait que les dépenses sont calculées sur l'année civile alors que les recettes sont calculées sur l'année scolaire. Depuis le début de l'année scolaire, nous avons repris l'organisation des transports scolaires pour les élèves se rendant à Saignelégier.

La part aux frais de traitements des enseignants augmente de 1.28%. Pour notre commune, elle est quelque peu supérieure à ce taux étant donné l'augmentation de la population.

Chapitre VI

Les dépenses de la commune pour l'aide sociale augmentent passablement. La crise économique n'est certainement pas étrangère à ce fait. La commune ne peut cependant pas intervenir dans ce domaine.

Chapitre VII

Les nouvelles dispositions légales prévoient que les communes participent au financement des transports publics. En 2011, notre contribution sera de Fr. 12'881.00.

Chapitre VIII

Le montant des dépréciations tient compte des investissements qui ont été réalisés cette année, par exemple le projet de moloks, l'entretien des véhicules de 1^{er} secours et le nouveau plan de zones.

Pour équilibrer le budget 2011, il a été prévu de prélever une somme de Fr. 200'000.- sur le montant qui a été provisionné sur l'exercice 2009.

Chapitre IX

Sur la base des montants encaissés sur les années 2008 et 2009, le montant des rentrées fiscales a été revu à la hausse. Malgré une analyse poussée des différences entre le décompte final 2008 et les décisions fiscales rendues ultérieurement, il n'a pas été possible de déterminer pourquoi cette année fiscale avait été si mauvaise. La situation étant rétablie, le rendement des impôts sur le revenu des personnes physiques a été estimé d'une manière plus optimiste. Le montant des impôts provenant du partage des impôts des travailleurs frontaliers est également supérieur dans une mesure assez importante, l'exercice 2010 étant supérieur aux attentes.

Pour ce qui concerne la perception de la taxe des chiens, les propriétaires de chiens devront effectuer un cours pratique d'éducation pour chaque nouveau chien. D'après le règlement communal concernant la taxe des chiens, chaque détenteur qui suit un cours de base a droit, la première année, à une réduction de

Fr. 30.- de la taxe qu'il acquitte pour son animal. Aussi, les propriétaires de chiens situés à l'extérieur de la localité auraient droit au remboursement d'une somme de Fr. 10.- sur leur taxe. Il faut également signaler que le canton perçoit une redevance auprès des communes pour chaque chien enregistré. Pour ces différentes raisons, le Conseil communal propose d'augmenter la taxe des chiens de Fr. 10.- par année.

D'autre part, la commune participera au fonds de péréquation financière à raison de Fr. 12'000.- étant donné le bon résultat de l'année 2009.

SERVICES COMMUNAUX

Chapitre XI

Les communes des Franches-Montagnes ont dû adapter leur service de ramassage des ordures par l'aménagement de containers de type Moloks. Cet investissement doit être déprécié sur une période de 10 ans. Aussi, le Conseil communal se voit dans l'obligation de proposer l'augmentation de la taxe des ordures ménagères de Fr. 15.- par personne.

En raison des nombreuses incivilités relatives au service de ramassage des déchets, le Conseil communal a également modifié l'organisation des cassons encombrants. Ceux-ci seront récoltés sur la place du champ de foire 7 fois par année. Malgré la diminution du service, les coûts restent identiques, car le temps de la permanence qui doit être assurée est plus long.

Depuis 2010, les prestations du service des déchets sont soumises à la TVA. Conformément à la décision du peuple, le taux de la TVA augmente de 0.4% dès le 1^{er} janvier 2011.

Chapitre XII

Il a été prévu d'informatiser la gestion des concessions tombales pour le cimetière. Ce travail sera fait sur 2 années. Une somme de Fr. 2'000.00 est prévue en 2011.

Chapitre XIII

Le SIS Franches-Montagnes souhaite moderniser ses véhicules. A cet effet, il a présenté un devis de l'ordre de Fr. 220'000.-. Ce crédit doit faire l'objet d'un vote devant les législatifs communaux. La part de la commune des Bois représente environ Fr. 17'300.-. Cet investissement est déprécié sur une période de 5 ans et est financé par la taxe des pompes.

Chapitre XIV

L'imputation des intérêts et des amortissements grève fortement ce compte. La valeur administrative du patrimoine de l'épuration des eaux est de Fr. 1'280'000.- environ, y compris le découvert inscrit au bilan. Les installations de la STEP commencent à être usées. Il faut prévoir le remplacement de différentes machines telles que des pompes et sondes. D'autre part, les frais relatifs à l'élimination des boues doivent être réévalués. Enfin, sur la base des achats d'eau au SEF pour l'année 2010, on peut estimer une diminution de la consommation d'eau de 2.25 %. Cette situation oblige le Conseil communal à prévoir une nouvelle augmentation de la taxe STEP afin de compenser cette diminution de recettes. Comme le règlement le permet, Le Conseil communal propose d'introduire le principe d'une taxe de base de Fr. 50.- par logement et de Fr. 100.- pour les entreprises en fonction de leur consommation. Cette taxe permettrait d'augmenter le montant de la taxe STEP d'environ Fr. 15'000.-. La taxe de base est dégressive en fonction du nombre de logement de chaque immeuble. De même, des paliers liés à la consommation des entreprises diminuent l'impact de la taxe de base des entreprises. Le principe de la perception d'une taxe de base est conforme aux recommandations de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux).

Si la proposition du Conseil communal n'est pas acceptée, il y aura lieu d'augmenter la taxe d'épuration des eaux de 30 cts/m³. Conformément à la décision du peuple, le taux de la TVA augmente de 0.4% dès le 1^{er} janvier 2011.

Chapitre XV

L'achat de l'eau est en diminution en cette fin d'année. La bonne qualité du réseau n'est également pas étrangère à ce phénomène. Le prix de Fr. 2.50 par m³ permet de répondre aux besoins du service des eaux y compris de financer les investissements que la commune a réalisé depuis 2000 que l'on rappellera ci-dessous :

- Réfection de la conduite principale du village (Traversée du village)
- Alimentation des fermes des Prés-Derrière
- Réfection de la conduite de Beauregard
- Alimentation en eau du hameau du Cerneux-Godat
- Alimentation en eau de secteur des Sauces
- Doublement de la conduite d'alimentation principale du village (Conduite du Peu-Claude)

Conformément à la décision du peuple, le taux de la TVA augmente de 0.4% dès le 1^{er} janvier 2011.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2011, le budget des investissements prévoit :

- La réfection de la route des Prés-Derrière
- La réfection d'un tronçon de route au Jourez avec la réfection du réseau d'eau et d'épuration
- La réalisation du concours d'architectes pour une nouvelle halle de gymnastique
- L'octroi d'une contribution pour la réception des signaux internet dans les hameaux du village
- L'aménagement des containers Moloks

Conclusions.

Si le budget 2011 semble presque équilibré, cet équilibre est dû principalement à la possibilité de puiser dans la réserve comptable créée en 2009. Aussi, la capacité financière de la commune reste précaire. Lors de ses travaux, la commission financière a examiné les différents postes du budget. Elle souhaitait pouvoir cerner les postes qui lui permettaient de faire des économies. Les possibilités de réduction des coûts ne permettent pas de réaliser les économies nécessaires à l'équilibre des finances. La commission financière propose néanmoins de s'interroger sur l'opportunité de maintenir le règlement concernant la subvention de nouveaux logements.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande les adaptations des taxes telles qu'elles sont proposées.

Contrôle des imputations internes

Objet	Taux en %	Montants	Cptes à débiter	Cptes à créditer	Montants
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u>					
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	11.11	32'626.00	6650.390.00		3'600.00
Sce déchets 4 % du traitement	4.00	179'422.50	1100.390.00		7'200.00
Sce Eau 8 % des traitements	8.00	179'422.50	1500.390.00		14'350.00
Sce Epuration 8 % des traitements	8.00	179'422.50	1400.390.00		14'350.00
					<u>47'500.00</u>
Imputation				115.490.00	47'500.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>					
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	10.00	74'189.70	6650.390.00		7'400.00
Service des déchets		Forfait	1100.390.00		4'000.00
					<u>18'400.00</u>
Imputation				5110.490.00	18'400.00
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>					
A charge des TP	50.00	80'949.70	200.390.00		40'450.00
Imputation				1400.490.00	40'450.00

	Taux en %	Montants	Cptes à débiter	Cptes à créditer	Montants
<u>Charges sociales (Groupe de matière 116)</u>					
Transports scolaires	7.76	14'300.00	5101.390.01		1'100.00
Crèche communale	13.30	288'186.60	6650.390.01		38'300.00
Scé Déchets	13.50	11'200.00	1100.390.01		1'500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		40'474.85	1400.390.00		
Scé Epuration		<u>14'350.00</u>			
	13.50	54'824.85	1400.390.01		7'400.00
Scé Eau	13.50	14'350.00	1500.390.01		<u>1'900.00</u>
					50'200.00
Imputation				116.490.00	50'200.00

Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)

Agence AVS		Forfait	660.390.02		300.00
Scé déchets	4.00	32000	1100.390.02		1'750.00
Scé Epuration	8.00	32000	1400.390.02		3'500.00
Scé Eau	8.00	32000	1500.390.02		<u>3'500.00</u>
					9'050.00
Imputation				130.490.00	9'050.00

<u>Imputations des intérêts</u> <u>(Groupe de matière 811)</u>	Montant de l'investissement	Solde	Cptes à débiter	Cptes à créditer	Montants
Total Aide sociale et santé publique				 6'000.00
Projet Crèche	457'244.00	371'144.00	6650.390.03		6'000.00
Total Sce des déchets					1'400.00
Projet Moloks	70'000.00		1100.390.03		1'400.00
Total Sce du feu					430.00
Entretien des véhicules de 1er secours	16'500.00	14'850.00			430.00
Total Sce épuration	1'730'937.00	895'386.00			26'400.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	148'724.00	1400.390.03		4'300.00
Collecteur EPU Traversée village	424'391.00	94'043.00	1400.390.03		2'600.00
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	130'421.00	1400.390.03		3'600.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	133'734.00	1400.390.03		3'700.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	375'950.00	1400.390.03		12'200.00
PGEE	12'514.00	12'514.00			
Total Sce des eaux	480'263.00	334'643.00			9'200.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	230'441.00	1500.390.03		6'350.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	48'114.00	1500.390.03		1'300.00
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	56'088.00	1500.390.03		1'550.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat			1500.390.03		-
Imputation				811.490.00	43'430.00

<u>Imputations des dépréciations</u> <u>(Groupe de matière 820)</u>	Montant de l'investissement	Solde	Cptes à débiter	Cptes à créditer	Montants
Total Aide sociale et santé publique					11'400.00
Projet Crèche	457'244.00	371'144.00	665.390.04		11'400.00
Total sce déchets					7'000.00
Projet Moloks	70'000.00		1100.390.04		7'000.00
Total Sce du feu					1'650.00
Entretien des véhicules de 1er secours	16'500.00	14'850.00	1300.390.04		1'650.00
Total Sce épuration	1'730'937.00	1'080'686.00			28'700.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	148'724.00	1400.390.04		5'800.00
Collecteur EPU Trav. Village (LIM)		134'300.00			7'900.00
Collecteur EPU Trav. Village	424'391.00	94'043.00	1400.390.04		
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	130'421.00	1400.390.04		6'900.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	133'734.00	1400.390.04		4'400.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		51'000.00	1400.390.04		1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	375'950.00			2'000.00
PGEE	12'514.00	12'514.00			
Total Sce des eaux	480'263.00	403'943.00			7'900.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	230'441.00	1500.390.04		2'600.00
Traversée du Village PA eau (LIM)		68'000.00	1500.390.04		4'000.00
Traversée du Village PA eau	116'114.00	48'114.00			
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	57'388.00	1500.390.04		1'300.00
					<u>56'650.00</u>
Imputation (dépréciation)				820.490.00	56'650.00